

Compte rendu de séance du Conseil Municipal de BOUGY LEZ NEUVILLE

Séance ordinaire du 7 Juin 2021

Convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 31/05/2021.

L' an 2021 et le 7 Juin à 18 heures 30 minutes,

le Conseil Municipal de BOUGY LEZ NEUVILLE, légalement convoqué dans les formes et délais prévus aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) , et en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121.-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M Jean Claude BOULANGER, 1er Adjoint.

En application de l'article L2121-18 du CGCT, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée ; la tenue de la séance est faite à huis clos. Suite à un vote à mains levées, le conseil a accepté à l'unanimité la tenue de la séance à huis clos.

Présents : Mmes : BOURGOIN Chantal, GALERNE Sylvie, TUPENOT Marie Astride, VANNIER Annick, VINCENOT Béatrice, MM : BEAUVALET Jean-Philippe, BOULANGER Jean-Claude, DETROIT Daniel, DUFOUR Jean-Michel, PATY Gérard

Excuse : Excusée : Mmes : MAROIS Isabelle,

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 31/05/2021

Date d'affichage : 31/05/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Loiret le et publication le

A été nommé(e) secrétaire : Mme VANNIER Annick

SOMMAIRE

D 2021 009~Vote du taux d'Imposition 2021 - Annule et remplace la délibération du 12 avril 2021.

D 2021 010~CONTRAT D ACCOMPAGNEMENT A LA FIABILISATION DE LA QUALITE DE L ADRESSAGE

Vote du taux d'Imposition 2021 - Annule et remplace la délibération du 12 avril 2021.

réf : D 2021 009

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants, L. 2331-3,

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

Vu l'état n° 1259 TH-TF portant notification des bases d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2021,

Vu le produit fiscal attendu pour 2021,

Vu les prévisions budgétaires de l'année 2021,

Vue la Dotation Globale Forfaitaire attribuée par l'Etat,

Vu le taux d'imposition départemental de 18.56 % pour la taxe foncier bâti,

Vu la délibération de vote des taux 2021 du 12 avril 2021, non acceptée en Préfecture au motif du non respect des règles de lien entre les taux d'imposition,

Et après en avoir délibéré, **Décide d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2021 et les définit comme suit :**

- **Taxe foncière (bâti) :** 28.56 %
- **Taxe foncière (non bâti) :** 20,00 %

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

CONTRAT D ACCOMPAGNEMENT A LA FIABILISATION DE LA QUALITE DE L ADRESSAGE A BOUGY réf : D 2021 010

Madame le Maire avait présenté à son conseil l'offre faite par la Poste quant au pré-Diagnostic adressage de la Commune de BOUGY LEZ NEUVILLE.

La poste avait proposé cette prestation au Conseil communautaire le 20 janvier 2020.

Certaines Communes de la CCF ont engagé cette démarche.

L'objectif est d'apporter à nos administrés une qualité d'adressage normée fiabilisée par les coordonnées GPS , garante d'une bonne distribution du courrier , des colis et marchandises via les transporteurs, mais aussi , de faciliter les services d'urgences .

Une adresse de qualité permet de renforcer l'attractivité de notre territoire.

La commune de BOUGY LEZ NEUVILLE présente un habitat tres dispersé et la qualité de notre adressage reste à améliorer.

Le déploiement prochain de la fibre sur notre commune nécessite également un adressage de qualité normé GPS.

La proposition tarifaire de la Poste est évolutive selon les options retenues.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, ACCEPTE le contrat d'accompagnement présenté par LA POSTE et le devis proposé " package complet d'outils d'aide à la numérotation et à la dénomination des voies " dont le montant s'élève à 1 080 €.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

Questions diverses :

CCF

La pose d'une vanne sur le réseau d'eau est prévue par les services de la CCF Route des vallées d'Orléans.

Un festival culturel annuel sur 3 jours est né sur le territoire de la CCF et est proposé aux communes du territoire avec différentes activités proposées interactives.

Pour la 1ere année les dates retenues sont le 12-13-14 novembre à REBRECHIEN.

Pour la 2eme année, les dates retenues sont 18-19-20 mars 2022, et les communes sont sollicitées pour participer, accueillir...ce fest'hiver doit s'inscrire dans la vie des habitants et susciter la curiosité et l'envie de participer

Enfin, la CCF propose une commande groupée pour l'acquisition et la maintenance de défibrillateur afin d'être en règle au 1er janvier 2022. La Mairie a répondu favorablement.

SYNDICAT DE PAYS

Le projet de mobilité rezo pouce sur le territoire du Pays s'achève et sera opérationnel des cet été. La pose du panneau sur la place (point de rdv) est imminente aux abords de l'abris bus

SDIS POMPIERS

Une visite de nos installations points défense incendie est prévue cet été. Contact a été pris afin de fixer une date pour dialoguer sur nos projets de signalisation et installation de reserve incendie.

BATIMENT COMMUNAL

Le projet proposé suscite des remarques et évolutions. Il est souhaité que cet investissement apporte une réelle valeur ajoutée aux habitants de la commune.

RPCU Représentation parcellaire cadastrale unique.

un arrêté municipal a été pris afin d'informer les propriétaires de la comune de la mise en consultation des nouveaux plans cadastraux sur le site www.rpcu.cadastre.gouv.fr

FESTIVITES

En raison des mesures sanitaires actuelles pour lutter contre l'épidémie de la COVID, les feux de la Saint jean et fête de la musique sont annulés.

EOLIENNE

Un projet éolien a été déposé en Mairie pour information. Il se situerait sur le territoire CROTTESS - NEUVILLE aux champarts .

EXCES DE VITESSE

vu les diverses demandes et consultation auprès d'entreprises et institutions, Il est décidé de mettre en place des aménagements mobiles pour verifier leur efficacité.

la route du Bignon, la route du Poteau , et la route des vallée d'Orléans sont concernées

CHUTE A LA MAIRIE

Mme le Mairie a chuté dans le muret d'aménagement de la descente PMR devant la Mairie et s'est cassée l'épaule. Il sera demandé un devis pour installer une rembarde.

FABLE DE LA FONTAINE EN MUSIQUE- EGLISE DE BOUGY

L'Eglise de BOUGY a été choisi pour le concert musical sur le thème des fables de la

Fontaine. Les répétitions commenceront le 7 juillet et la représentation jeudi 8 juillet .

CONVENTION DENEIGEMENT

Il est proposé de mettre en place une convention de deneigement afin d'assurer le déneigement des routes communales.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20:30

NOM	Prénom	Fonction	Signature
MAROIS	Isabelle	Maire	Absente
BOULANGER	Jean-Claude	1er Adjoint	
PATY	Gérard	2ème Adjoint	
DETROIT	Daniel	Conseiller	
TUPENOT	Marie Astride	Conseiller	
GALERNE	Sylvie	Conseiller	
DUFOUR	Jean-Michel	Conseiller	
VANNIER	Annick	Conseiller	
BOURGOIN	Chantal	Conseiller	
VINCENOT	Béatrice	Conseiller	
BEAUVALET	Jean-Philippe	Conseiller	